

CTM DU 23 MARS 2017

78, rue de Varenne-75349 PARIS 07 SP
Tél : 01.49.55.55.31 - Fax : 01.49.55.83.29
unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr

UN MINISTERE DE L'AGRICULTURE POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Le CTM s'est réuni sous la présidence de Valérie MATRICH-HECQUET, Secrétaire Générale du MAAF (SG).

L'UNSA était représentée par Philippe COSTA, Alain STEUX et Pierre MERCIER (expert)

L'UNSA a souhaité faire la déclaration suivante :

Madame la Présidente,

"Le démenti que vous nous avez adressé, faisant suite à la parution de l'article dans Acteurs Publics sur l'avenir du MAAF, appelle malgré tout de notre part quelques commentaires sur la conduite de l'étude de l'OMM relative à la gestion des compétences de la filière technique au regard du renouvellement des générations.

Avenir incertain du MAAF

Que dans le cadre des travaux de l'OMM, certains membres en aient profité pour dessiner des scénarii sur la disparition du Ministère, ne nous surprend guère.

Tout d'abord sur la méthode, la fuite de documents dans la presse n'est pas anodine car elle intervient à quelques semaines du 1^{er} tour de l'élection présidentielle et prête ainsi le flanc aux détracteurs libéraux de la fonction publique. Soit il s'agit d'inconscience, soit plus inquiétant, il s'agit d'une volonté politique d'apporter des arguments à certains candidats à l'élection présidentielle qui ne manquent jamais une occasion de participer à cette vieille rengaine selon laquelle il y a trop de fonctionnaires.

Sur le fond, nous nous rendons à l'évidence. Dès lors que les DDI ont été mises en place, plus rien ne s'oppose à ce que cette politique, tendant vers l'interministérialité, aille à son terme en gommant par étapes successives la logique ministérielle et donc celle de la RH métiers de proximité.

Nous en voulons pour preuve, l'expérimentation des secrétariats généraux communs dans les départements de la Sarthe et de l'Eure et Loir.

Ce sera ainsi la généralisation des secrétariats généraux communs sur tout le territoire. Viendront dans un 2^{ème} temps, un secrétariat général unique en Préfecture puis les DDT(M) et DDCCS(PP) deviendront pleinement des services de préfecture induisant le transfert des agents en préfecture. Ce jeu de mécano n'est que la suite logique de la baisse des effectifs des secrétariats généraux qui sont la variable d'ajustement au détriment du bon fonctionnement des DDI, notamment en termes d'accompagnement RH.

Vous nous trouverez sans doute pessimistes, mais nous ne nous faisons plus aucune illusion.

Ce scénario qui échappe totalement à nos Ministères, est ainsi enclenché et plus rien ne l'arrêtera quelle que soit la couleur politique de la nouvelle future majorité. Juste une dernière remarque pour clore temporairement ce dossier.

A entendre le Secrétaire Général du Gouvernement, lors d'une rencontre bi latérale qu'il a accordée à notre organisation syndicale, il n' y aurait pas de plan caché sur la fusion des Secrétariats Généraux des DDI sur l'ensemble du territoire et encore moins de fusion de ces services en préfecture.

Nous n'en croyons absolument rien. Qui dit expérimentation, dit généralisation, c'est ce que confirme implicitement Annick GIRARDIN, Ministre de la Fonction Publique qui a déclaré dans Acteurs Publics je cite "il convient de donner davantage de compétences aux préfets dans les territoires, notamment dans les grandes régions, pour gérer l'ensemble des ressources humaines localement". Nous aimerions connaître votre position, Madame la Présidente, sur ce point particulier.

Vous comprendrez donc, Madame la Présidente, que l'UNSA ne peut cautionner un tel processus de désagrégation s'il devait se mettre en œuvre, car le MAAF doit rester un Ministère de plein exercice, rompu à la gestion des crises agricoles, sanitaires et alimentaires représentant un bloc indissociable et cohérent qui s'appuie sur ces trois Directions Générales et sur les spécialités des personnels des filières technique et administrative.

Une situation de plus en plus dégradée dans les SEA

Ceci nous permet de faire le parallèle avec la situation des SEA.

Nous attendons, une fois de plus, des réponses aux interrogations et attentes de nos collègues qui nous font savoir que le traitement des dossiers de la campagne 2017 se déroule dans un climat très tendu en raison des calendriers très contraints. A telle enseigne, l'ASP a fait savoir aux SEA que la date du 1^{er} avril d'ouverture de la télé-déclaration sera difficilement tenable compte tenu du rythme trop faible des SNA à traiter. Cette situation engendre de fortes tensions avec les agriculteurs qui pour certains, notamment à la DDT du Bas-Rhin, passent à l'acte en menant des actions violentes.

Dans notre contribution que nous avons remise au Cabinet ORSEU chargé de l'expertise SEA, nous avons insisté sur le fait que si une organisation rationnelle des procédures et des outils n'est pas suivie d'effet pour permettre aux agents de fonctionner normalement, alors il est certain que certains candidats à la présidentielle pourraient être tentés de répondre favorablement à la préconisation de l'ARF de transférer l'intégralité des fonds européens agricoles pour l'après 2020.

Si nous insistons sur la question de l'avenir des SEA, c'est un très fort ressenti de nos collègues. Le Cabinet d'étude ORSEU a d'ailleurs repris, in extenso, notre argumentaire relatif à cette problématique. Vous allez sans doute nous répondre qu'il s'agit d'une hypothèse parmi tant d'autres mais nous préférons rester sur nos

gardes car le périmètre d'intervention du Ministère s'est réduit au fil des années.

Les CAP : des instances de concertation indispensables pour les carrières des agents

Dans un tout ordre d'idée, nous tenons à vous rappeler notre opposition à l'article 4 de l'ordonnance sur les mobilités, rejeté unanimement par nos organisations syndicales, qui est actuellement examiné au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat.

L'avis des CAP ne sera plus requis pour les mobilités qui n'incluent pas de changement de résidence administrative.

C'est un très mauvais coup porté aux CAP, car elles sont là pour protéger les agents dans leur parcours professionnel. Nous aimerions connaître votre position, Madame la Présidente car nous ne pensons pas un seul instant que cette disposition émane de la seule DGAFP.

L'ONF vit sous tension

Enfin et ce sera notre conclusion, vous avez reçu un courrier de l'Intersyndicale de l'ONF vous relançant sur les points de vigilance qui avaient été examinés lors de la réunion du 30 janvier 2017 que vous avez présidée. L'Intersyndicale considère que la situation n'a guère évolué. Elle aurait même empiré malgré votre implication sur ce dossier. Pouvez-vous nous donner les suites aux demandes de l'Intersyndicale de l'ONF ?"

COMMENTAIRES DE L'UNSA

Pour ce dernier CTM avant l'élection présidentielle, l'administration a pratiqué la méthode couë sur l'avenir du MAAF. L'explication de la SG sur l'article d'acteurs publics ne nous a pas convaincu. Nous n'avons plus qu'à attendre l'issue de l'élection présidentielle pour être fixé sur le maintien ou non du MAAF.

En revanche, la SG a répondu à l'UNSA sur les secrétariats généraux communs de la Sarthe et d'Eure et Loir en affirmant que le Secrétaire Général du Gouvernement(SGG) avait l'intention d'arrêter les travaux. La SG confirme qu'il ne s'agit pas d'un projet commun de mutualisation. L'UNSA, échaudée à plusieurs reprises, ne donne pas de blanc seing au SGG. Il a souvent l'art d'esquiver.

Ci-dessous, l'argumentaire de l'UNSA sur la situation des SEA adressé au Cabinet ORSEU chargé de l'expertise SEA. La SG a annoncé un groupe de travail qui sera consacré aux préconisations du Cabinet ORSEU.

L'UNSA a transmis le 13 mars 2017, au Cabinet ORSEU chargé de l'expertise sur les SEA, la contribution ci-après :

Malgré la mise en place du plan d'action des SEA, que l'UNSA a approuvé lors du CTM du 14 avril 2016, la situation reste très tendue en ce début d'année 2017, car de nombreux points de vigilance persistent.

Les difficultés, que rencontrent les SEA, sont liées d'une part, à une succession de mesures et d'annonces parfois contradictoires dans l'apurement de la campagne PAC 2014, la mise en place de la nouvelle PAC suivies de crises sanitaires conjoncturelles et d'autre part, à un manque d'anticipation de la DGPE et de l'ASP. Les agents ont le sentiment que l'ASP avance à "tâtons" sans connaître précisément l'objectif à atteindre. Ce qui perturbe très fortement la communauté de travail.

De cet état de fait, malgré nos nombreuses interventions, nos différents interlocuteurs ministériels ont fini par admettre la situation de crise endémique qui règne dans les services, générant ainsi une grande souffrance et démotivation de nombreux agents.

Depuis trois ans, notre discours est toujours le même :

- L'absence de pilotage entre la DGPE et l'ASP.
- Des outils informatiques de plus en plus pointus.
- Une complexification des procédures (55 modes opératoires sur une campagne) dans l'attente de fiches techniques simplifiées que les SEA réclament à chaque réunion.
- Une gestion des vacataires en flux tendu : si nous reconnaissons une certaine souplesse dans la prolongation de la durée des contrats de vacataires que nous avons demandée et obtenue, force est de constater que le recrutement de vacataires répond à des exigences de qualification compte tenu de la complexité des modes opératoires alors que ces emplois sont rémunérés au SMIC. En outre, le recrutement devant intervenir 8 jours avant le début de l'activité, cela se traduit par l'absence de contrat dans un premier temps et l'agent ne perçoit son salaire que le mois suivant.
- Des relations tendues entre la profession agricole et les SEA en raison des retards de paiement des aides. Cette situation met en porte à faux les SEA.

Pour 2017, la situation ne s'améliore guère alors que la DGPE essaie de rassurer les SEA en leur donnant l'espoir d'un retour à la normale pour la campagne 2017 tandis que l'ASP continue de fonctionner au fil de l'eau.

En d'autres termes, la problématique est toujours la même : des délais de plus en plus contraints entre le déploiement des logiciels, la complexité de la réglementation et la date butoir d'instruction des dossiers. A cela s'ajoute l'impossibilité de répondre correctement aux agriculteurs en l'absence d'une réglementation consolidée. Ce contexte est ainsi source de stress et de mauvaises ambiances dans certains SEA.

Pour preuve, **s'agissant des aides du 1^{er} pilier**, à l'exception des aides animales de la campagne 2016 qui ont été en partie instruites, le logiciel ISIS ne permet toujours pas de traiter les aides surfaces de la campagne 2016.

La mise à jour des RPG (registres Parcellaires Graphiques) est toujours en cours, les couches se superposent : une couche déclaration ; une couche SNA (Surface Non Agricole) ; une couche pour les modifications et instruction, chaque jour de nouvelles anomalies apparaissent obligeant une nouvelle saisie sur de nombreux dossiers.

Par ailleurs, les suites de contrôles traités par l'ASP (photo-interprétation) génèrent de nombreuses anomalies sur des micro-parcelles (il s'agit de parcelles inférieures à un are) alors que le logiciel ISIS est inadapté pour les corriger. Les agents s'attendent à de nouvelles difficultés sur le RPG suite à l'actualisation des photos aériennes (IGN).

Les agents sont fatigués, épuisés moralement, à bout de nerf..., mais restent malgré tout mobilisés et toujours disponibles mais commencent à douter de leur rôle au sein des services face aux agriculteurs qui sont désorientés et ne comprennent pas la cause de ces retards de paiement.

Par ailleurs, alors que l'ASP ne répond que très rarement aux questions des services, elle exerce une pression permanente en envoyant quotidiennement des ordres et contre ordres, ainsi que des tableaux de bord mettant à l'index les départements en difficulté.

Concernant la procédure d'instruction, il est à noter que pour 2016, une centaine de « modes opératoires » différents ont été adressés aux instructeurs de la PAC ainsi que des fiches d'instruction modifiées régulièrement, impliquant une reprise systématique des dossiers, ce qui alourdit considérablement le travail des agents qui doivent être réactifs.

S'agissant des aides du 2^{ème} pilier gérées par les Régions, le constat est catastrophique. Les aides 2015 ne sont pas encore mises en paiement et les agents n'ont pas d'interlocuteurs. Certains montants d'aide bio à l'hectare ne sont pas encore définis car il n'y a pas de pilote. Dans les régions XXL, à l'instar de la Région de l'Occitanie, le va et vient et le nombre de réunions entre les DDT(M) et le Conseil Régional, au regard de la distance, aggravent très sérieusement les conditions de travail des agents. A la Réunion, les relations sont très tendues avec l'autorité de gestion confiée au Conseil Départemental qui se traduisent par des retards dans la mise en place des procédures et actions.

Les régions se reposent complètement sur les services de l'Etat qui ont acquis une compétence reconnue et une bonne expertise dans la gestion des dispositifs agricoles.

Ce constat devrait alerter le MAAF afin qu'il n'envisage pas de confier la gestion du 1^{er} pilier aux Régions. En effet, il nous paraît particulièrement dangereux que le rapport de Jean-Pascal Fayolle "projet stratégique pour le corps des TSMA" ait émis l'hypothèse selon laquelle la nouvelle PAC après 2020 pourrait être transférée aux collectivités territoriales, accompagnée du transfert de personnels.

Propositions pour améliorer la situation :

- Mettre les moyens nécessaires pour développer un logiciel suffisamment performant pour répondre aux complexités de la nouvelle PAC.
- Mettre en place un calendrier pour les aides PAC qui doit être précis et respecté (mises à disposition des applications ISIS en début de campagne).
- Prendre en compte et valoriser le travail réalisé par les agents des SEA et maintenir le nombre d'ETP dans ces services. Le recrutement de vacataires ne doit pas palier le manque d'ETP.

En guise de conclusion :

Conscients de l'enjeu que représentent les aides de la PAC pour les exploitants, les agents poursuivent leur activité avec professionnalisme, mais il ne faudrait pas que cette situation perdure pour la campagne 2017. Les demandes de mutation pourraient augmenter, car peu d'agents sont enclins à être affectés aux SEA.

En ne répondant pas aux attentes légitimes des agents des SEA d'une demande d'organisation rationnelle des procédures et outils de la PAC permettant une meilleure anticipation des événements, nos interlocuteurs ministériels prêtent le flanc à l'Association des Régions de France (ARF) qui préconise, dans un document adressé aux candidats à l'élection présidentielle, l'intégralité du transfert des Fonds européens agricoles (FEAGA, 1^{er} pilier) pour l'après 2020. C'est un risque réel de démantèlement du MAAF.